



► Compte rendu des travaux

4C

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Date : 3 décembre 2021

Deuxième question à l'ordre du jour: Programme et budget et autres questions

Deuxième rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux

1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie le 30 novembre 2021 pendant la deuxième partie de la 109^e session de la Conférence internationale du Travail, sous la présidence de Son Excellence M^{me} Grata E. Werdaningtyas (Indonésie), qui est aussi intervenue en tant que rapporteure.

Proposition pour le financement des réunions de 2020-21 reportées à la période biennale 2022-23

2. La commission était saisie du document [CF/D.5](#) contenant la proposition pour le financement des réunions de 2020-21 reportées à la période biennale 2022-23.
3. Il est rappelé que, à sa 343^e session (novembre 2021), le Conseil d'administration a approuvé par correspondance une proposition du Bureau consistant à utiliser une partie des crédits sous-utilisés en 2020-21, dont le montant estimatif est de 3 312 842 dollars des États-Unis (dollars É.-U.), pour financer la tenue en 2022-23 des réunions reportées en raison de la pandémie de COVID-19¹. Le Conseil d'administration a proposé un projet de résolution pour adoption par la Conférence.
4. La liste des réunions, avec le coût estimatif de chacune d'elles, qui était annexée au document GB.343/PFA/5(Rev.1), est reproduite ci-dessous.

¹ GB.343/PFA/PV/Projet, paragr. 47; et GB.343/PFA/5(Rev.1).

| Réunions officielles prévues au budget en 2020-21 et reportées à l'exercice financier 2022-23 | Coût estimé (dollars É.-U.) |
|---|-----------------------------|
| 17 ^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique | 629 811 |
| 11 ^e Réunion régionale européenne | 546 031 |
| Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992) | 252 000 |
| Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier | 260 000 |
| Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs | 255 000 |
| Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique | 230 000 |
| Total | 2 172 842 |
| Autres réunions officielles reportées à l'exercice financier 2022-23 | Coût estimé (dollars É.-U.) |
| Partie II de la quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée | 400 000 |
| Réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement | 260 000 |
| Réunion tripartite d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques | 230 000 |
| Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques | 250 000 |
| Total | 1 140 000 |

5. La commission décide de recommander à la Conférence d'adopter la résolution suivante:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant que, pour la période biennale 2020-21, le montant estimatif des crédits sous-utilisés par suite de l'annulation ou du report de réunions officielles prévues au budget dans le contexte de la pandémie de COVID-19 est important,

Décide que, à titre exceptionnel et compte tenu des circonstances sans précédent créées par la pandémie de COVID-19, une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21, qui s'élève à 3 312 842 dollars É.-U., servira à financer la tenue en 2022 ou 2023 des réunions reportées de la période biennale 2020-21, comme indiqué dans l'annexe du document GB.343/PFA/5(Rev.1);

Note que, en raison de l'allocation susmentionnée, le montant pouvant être utilisé durant l'exercice financier 2020-21, en application de l'article 18.2 du Règlement financier, pour abaisser les contributions des États Membres sera réduit du même montant, exprimé en francs suisses;

Délègue au Conseil d'administration le pouvoir de traiter de toute question financière résiduelle découlant de la tenue de ces réunions.

Genève, 1^{er} décembre 2021

(Signé) G. E. Werdaningtyas
Présidente et rapporteure